

Département de la Dordogne
DOSSIER D'INVENTAIRE
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

CONSEIL GÉNÉRAL
Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et d'Environnement de la Dordogne
(C.A.U.E. 24).

LA PIERRE ANGULAIRE
Fédération des Aînés ruraux
de la Dordogne
(Association loi de 1901)



Arrondissement : Périgueux
Canton : Saint-Astier
Commune : Razac-sur-l'Isle
Lieu-dit : le bourg
Édifice : fontaine
DOSSIER n° 024.350.30.12.1020

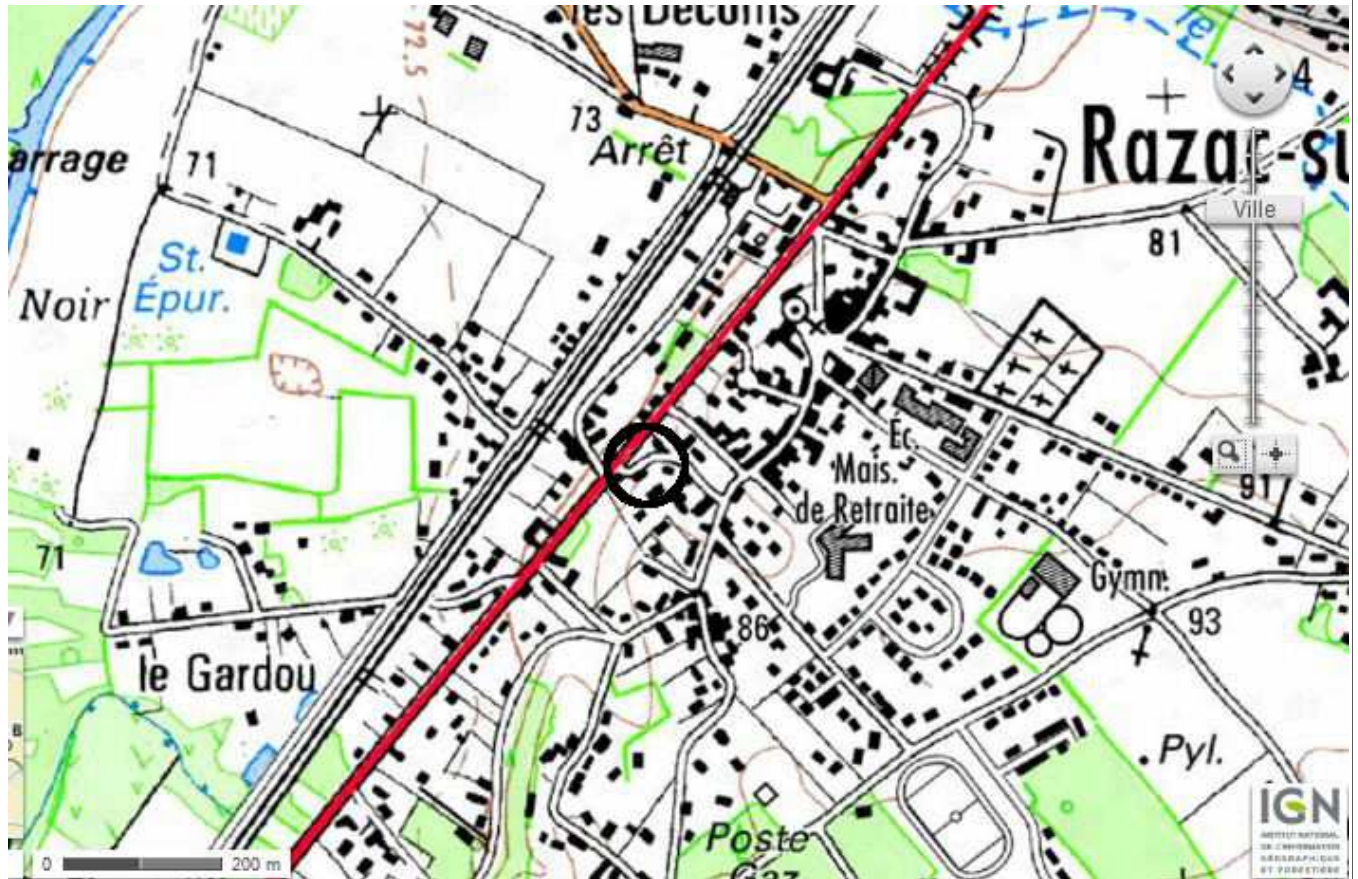
LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Cartes IGN - extrait de Géoportail

Longitude (référée au méridien international) : 00° 42' 26''

Latitude Nord : 45° 15' 30''

Altitude : 110 m



LOCALISATION CADASTRALE

Cadastre en date du : site Internet www.cadastre.gov à jour 15/12/2011

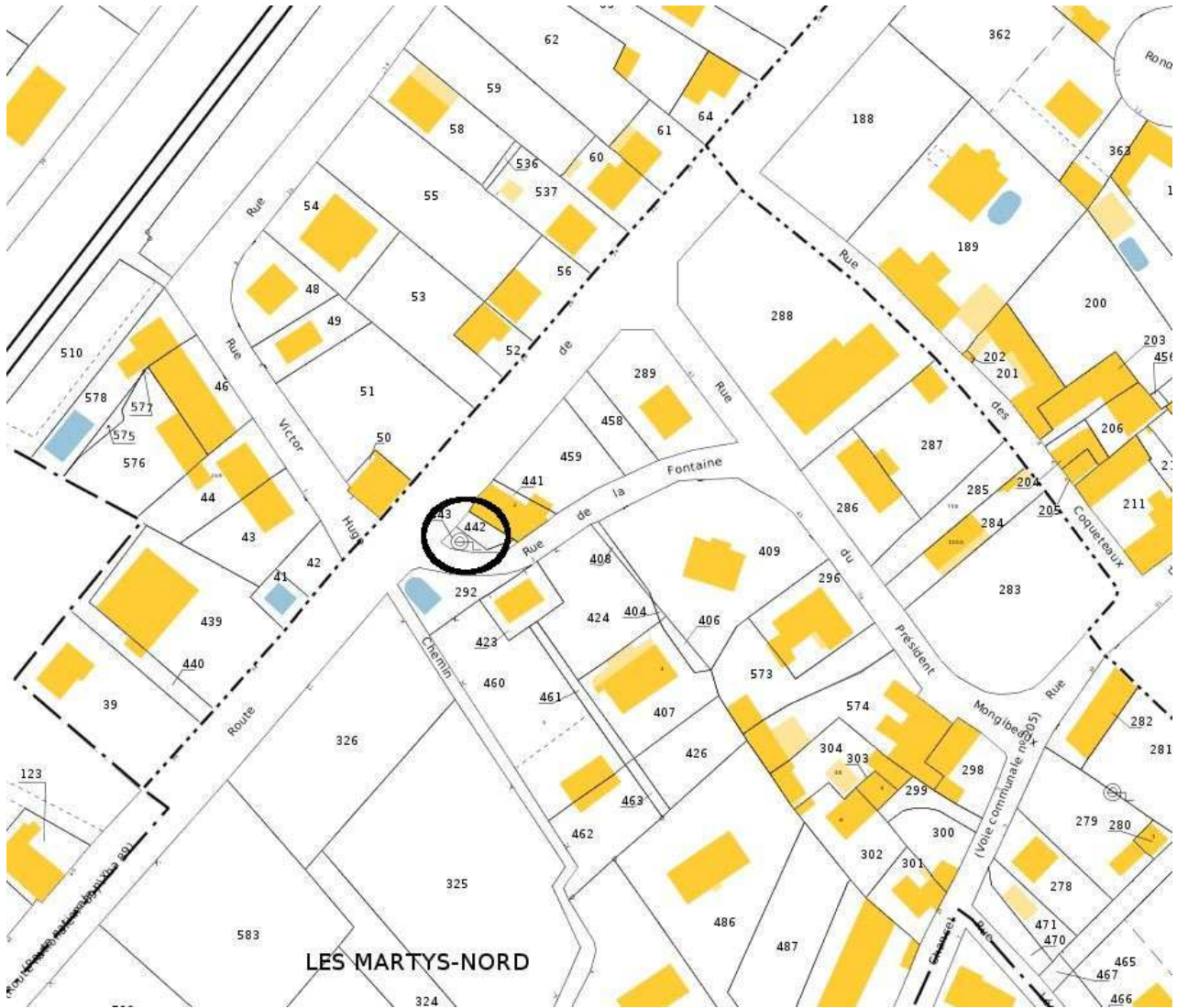
Échelle : 1/1500°

Section : Les Martyrs nord

Feuille n° AB01

Parcelle : 443 - Superficie : 44 m²- Nature :

Propriétaire : Commune



LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE

Cadastre en date du : 1809

Échelle : 1/2500°

Section : le bourg

Feuille n° A

Parcelle : 113 ? - Superficie : 1 are 44 Nature : maison et cour

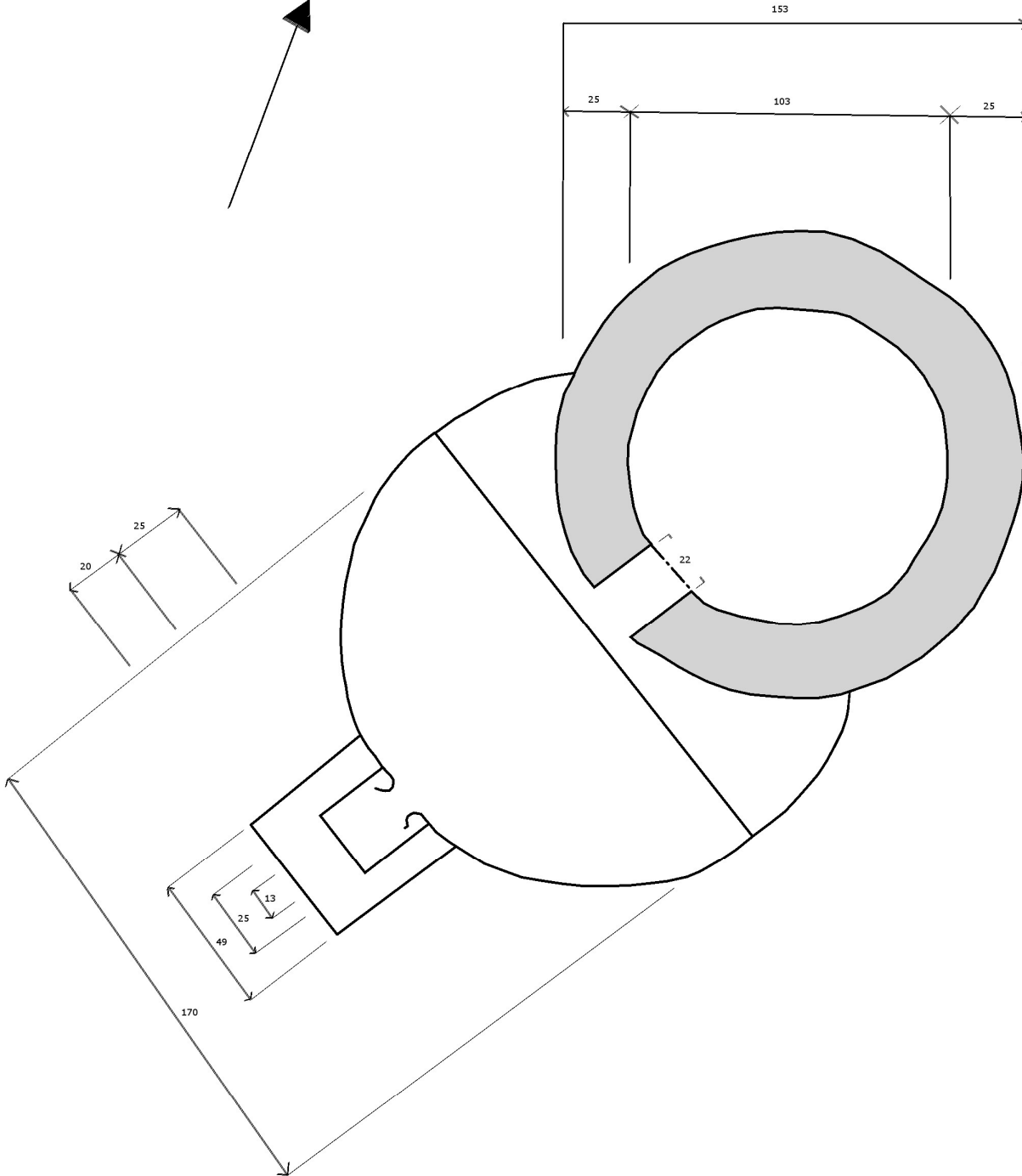
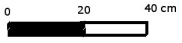
Propriétaire : Veuve Laronze à Manzac

L'Etat des sections indique que le numéro 113 était un numéro provisoire, remplacé par le numéro 86. La propriétaire indiquée ne figure pas dans la liste de la matrice et les dimensions de la parcelle 86 ne correspondent pas (84 m²) ...

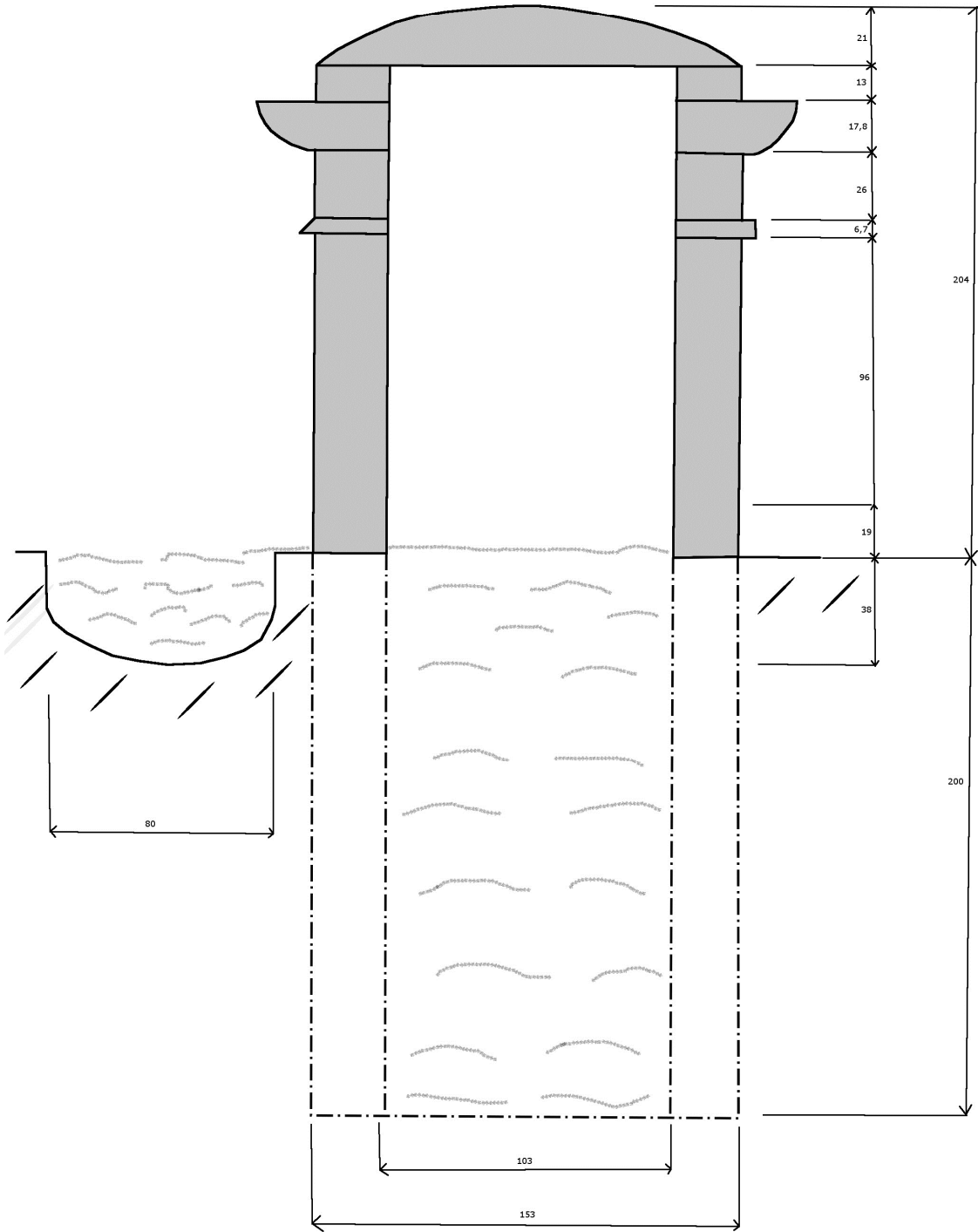
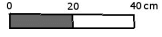


DESCRIPTIF GRAPHIQUE

Plan



Coupe



DESCRIPTIF ECRIT

Cette « fontaine » est en réalité un puits bâti. De plan circulaire, il est fermé par une porte métallique qui n'existait pas à l'origine (voir carte postale ancienne dans le portefeuille documentaire). D'environ 2 m de hauteur totale pour une circonférence extérieure de 4,80 m, elle est entièrement construite en pierres de calcaire blanc.

Juste au-dessus de l'ouverture, une première décoration, comme une sorte de randière, ceint l'édifice : un simple bandeau surmontant une rangée de petits cylindres de pierre. 26 cm plus haut, une corniche présente, de haut en bas : une scotie droite, des cannelures plates, et trois petits bandeaux séparés par un quart-de-rond droit. Le toit est constitué d'un dôme arrondi. Les murs font 25 cm d'épaisseur.

A l'intérieur, le puits est profond d'environ 3,60 m du fond au plafond plat, dont 2 m d'eau.

L'eau sort de la fontaine par un orifice semi-circulaire creusé dans la pierre et se déverse dans un petit bassin semi-circulaire surmonté d'une bordure en fer profond d'environ 40 cm qui se déverse ensuite dans une canalisation souterraine qui amène l'eau au lavoir tout proche.

DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE



Le déversoir vers le lavoir



Vue côté nord

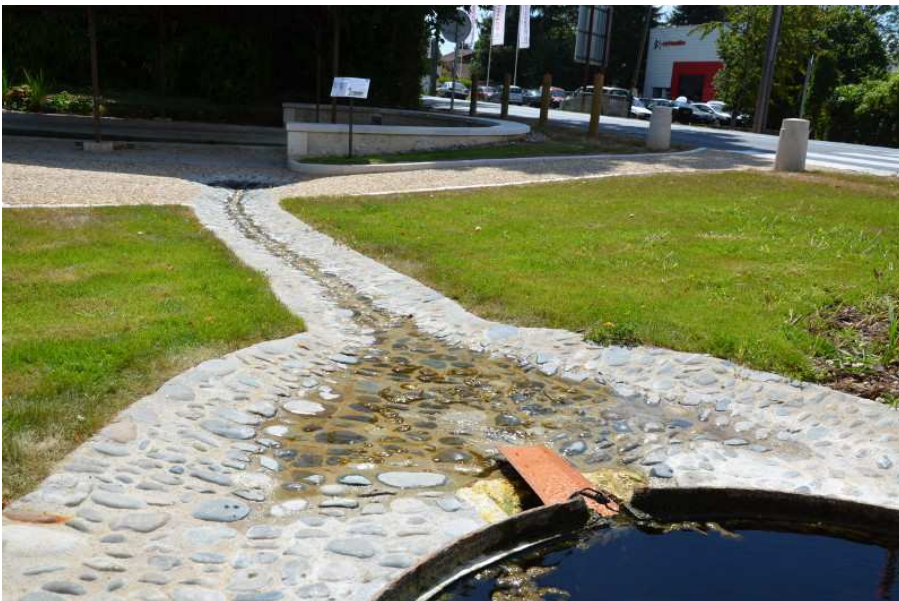


Vue d'ensemble depuis le carrefour avec la Nationale 89



Détail des bordures

A droite, l'intérieur du puits
Ci-dessous, vue vers le lavoir



HISTORIQUE

En 1898, 24 habitants du village des Martyrs demandèrent la création d'un puits et organisèrent à cet effet une souscription qui rapporta la somme de 105,50 francs. Dans sa séance du 20 février 1898, le conseil municipal accepta la souscription et décida le creusement du puits demandé.

Le 22 mai 1898, le conseil décida que le puits serait « *établi dans la propriété de M. Saunier et dans une emprise de 9 m². Si M. Saunier ne donne pas son terrain ou ne traite pas à l'amiable, le Conseil demande que ce puits soit déclaré d'utilité publique.* »

Le 28 août, le Conseil vota le creusement du puits « *dans le chemin du côté droit en allant à Chauffre en face de la propriété de M. Vaysse, chemin n°6.* »

Toutefois, la somme récoltée par la souscription ne suffisant pas, il demanda à l'Etat (séance du 20 septembre 1898) un secours équivalent, la commune assurant pour sa part l'achat de la pompe.

Quelques années plus tard, en 1908, les habitants du bourg manquant d'eau potable, le maire proposa à son Conseil de faire faire une analyse de l'eau de la fontaine et des études géologiques pour voir si l'eau de cette fontaine ne pourrait pas être amenée au bourg « au moyen de la force fournie par la Société d'énergie électrique du sud-Ouest. »

L'eau se révéla potable et le débit de la fontaine suffisant pour envisager l'amenée de l'eau dans le bourg. Le devis des travaux (que nous n'avons malheureusement pas pu retrouver) s'éleva à la somme de 27000 francs. Les eaux devaient être « *envoyées dans le bourg au moyen d'un aéromoteur* » (délibération du 27 juin 1909).

La commune ne pouvait à elle seule assurer une telle dépense, d'autant qu'elle venait d'emprunter la somme de 20000 francs pour construire une école de filles. Elle demanda donc l'aide de l'Etat (un total de subvention de 20000 F). La commune pour sa part prendrait en charge les 7000 F restant. Le maire mobilisa tous les élus de la Dordogne pour soutenir le projet (délibération du 6 novembre 1910). Dans la séance du 18 février 1912, le maire apprenait à son conseil que l'Etat avait apporté une subvention de 18900 F sur les fonds du Pari mutuel. Le Conseil décida donc d'acheter les terrains nécessaires, à côté de la fontaine.

Et l'aéromoteur fut mis en place comme en témoigne la carte postale (voir portefeuille documentaire). L'éolienne fut remplacée vers 1940 par une pompe électrique.

Il en reste encore des traces sur le sol des garages de Mme Chaumard.

Sources orales :

- M. Nasseys, maire de Razac,
- Mme Nicole Chaumard, voisine de la fontaine

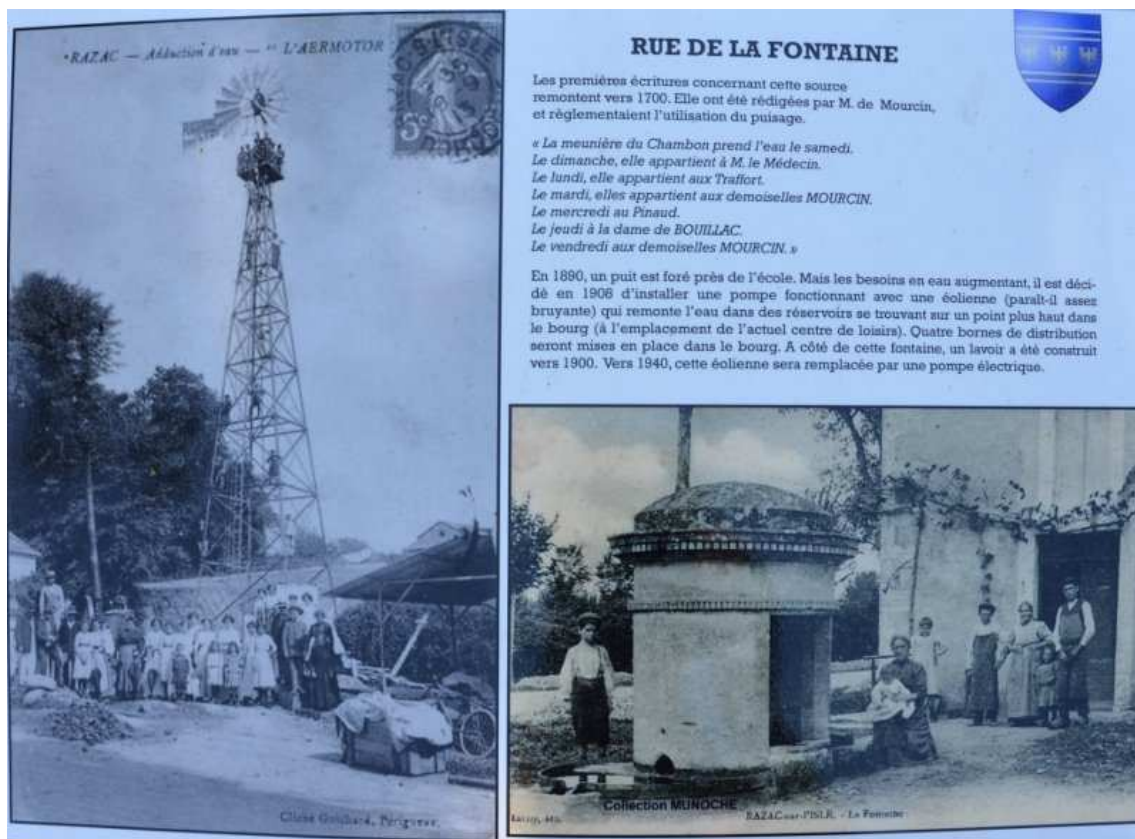
Sources écrites :

- B.S.H.A.P. N° IV, 1877, page 31
- AD24, 12 O 422
- Archives municipales de Razac, 1 D1 7 et 8

PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE



Carte postale ancienne



Panneau explicatif installé par la commune

**DEVENIR DE L'ÉDIFICE
OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU RÉDACTEUR**

Le site vient d'être entièrement refait par la commune.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**Noms et prénoms des rédacteurs**

Catherine et François Schunck (antenne de Périgueux)

Dossier achevé le : 22 août 2012

Date de dépôt au C.A.U.E.